

Jésus-Christ. Nous, qui cherchons un remède à des maux semblables, Nous avons le droit de croire qu'en Nous servant de la même prière qui a servi à Saint Dominique pour faire tant de bien à tout le monde catholique. Nous pourrions voir disparaître de même les calamités dont souffre notre époque.

Non seulement Nous engageons vivement tous les chrétiens à s'appliquer, soit en public, soit dans leur demeure particulière et au sein de leur famille, à réciter ce pieux office du Rosaire et à ne pas cesser ce saint exercice, mais Nous désirons que spécialement le mois d'octobre de cette année soit consacré entièrement à la Sainte Reine du Rosaire. Nous décrétons et Nous ordonnons que, dans tout le monde catholique pendant cette année, on célèbre solennellement, par des services spéciaux et splendides, les offices du Rosaire. Qu'ainsi donc, à partir du premier jour du mois d'octobre prochain jusqu'au second jour du mois de novembre suivant, dans toutes les paroisses, et, si l'autorité le juge opportun et utile, dans toutes les autres églises ou chapelles dédiées à la Sainte Vierge, on récite cinq dizaines du Rosaire, en y ajoutant les Litanies Laurélines. Nous désirons que le peuple accoure à ces exercices de piété, et qu'en même temps on dise la messe et l'on expose le Saint-Sacrement à l'adoration des fidèles, et que l'on donne ensuite avec la sainte Hostie la bénédiction à la pieuse assemblée. Nous approuvons beaucoup que les confréries du Saint Rosaire de la Vierge fassent, conformément aux usages antiques, des processions solennelles à travers les villes, afin de glorifier publiquement la Religion. Cependant, si, à cause des malheurs des temps, dans certains lieux, cet exercice public de la Religion n'était pas possible, qu'on le remplace par une visite plus assidue aux églises, et qu'on fasse éclater la ferveur de sa piété par un exercice plus diligent encore des vertus chrétiennes.

En faveur de ceux qui doivent faire ce que nous avons ordonné ci-dessus, il Nous plaît d'ouvrir les célestes trésors de l'Eglise pour qu'ils y puisent à la fois des encouragements et les récompenses de leur piété. Donc à tous ceux qui, dans l'intervalle de temps désigné, auront assisté à l'exercice de la récitation publique du Rosaire avec les Litanies, et auront prié selon Notre intention, Nous concédons sept années et sept quarantaines d'indulgence, applicables à toutes fins. Nous voulons également faire jouir de cette faveur ceux qu'une cause légitime aura empêchés de concourir à ces prières publiques dont Nous venons de parler, pourvu que dans leur particulier ils se soient consacrés à ce pieux exercice et qu'ils aient prié Dieu selon Notre intention. Nous absolvons de tout coupable ceux qui dans le temps que Nous venons d'indiquer auront au moins deux fois, soit publiquement dans les temples sacrés, soit dans leurs maisons (par suite d'excuses légitimes) pratiqué ces pieux exercices et qui, après s'être confessés, se seront approchés de la sainte table. Nous accordons encore la pleine remise de leurs fautes à ceux qui, soit dans ce jour de la fête de la Bienheureuse Vierge du Rosaire, soit dans les huit jours suivants, après avoir également épuré leur âme par une salutaire confession, se seront approchés de la table du Christ, et auront dans quelque temple prié selon Notre intention Dieu et la Sainte Vierge pour les nécessités de l'Eglise.

Agissez donc, Vénérables Frères! Plus vous avez à cœur l'honneur de Marie et le salut de la société humaine, plus vous devez vous appliquer à nourrir la piété des peuples envers la grande Vierge, à augmenter leur confiance en elle. Nous considérons qu'il est dans les desseins providentiels, dans ces temps d'épreuves pour l'Eglise, l'ancien culte envers l'auguste Vierge fleurisse plus que jamais dans l'immense majorité du peuple chrétien. Que maintenant, excitées par Nos exhortations, enflammées

par vos appels, les nations chrétiennes recherchent avec une ardeur de jour en jour plus grande la protection de Marie; qu'elles s'attachent de plus en plus à l'habitude du Rosaire, à ce culte que Nos ancêtres avaient la coutume de pratiquer, non-seulement comme un remède toujours présent à leurs maux, mais comme un noble ornement de la piété chrétienne. La Patronne céleste du genre humain exaucera ces prières et ces supplications, et Elle accordera facilement aux bons la faveur de voir leurs vertus s'accroître; aux égarés celle de revenir au bien et de rentrer dans la voie du salut. Elle obtiendra que le Dieu vengeur des crimes, inclinant vers la clémence et la miséricorde, rende au monde chrétien et à la société, tout péril étant désormais écarté, cette tranquillité si désirable.

Encouragé par cet espoir, Nous supplions Dieu, par l'entremise de Celle dans laquelle il a mis la plénitude de tout bien, Nous le supplions de toutes Nos forces de répandre abondamment sur vous, Vénérables Frères, ses faveurs célestes. Et comme gage de Notre bienveillance, Nous vous donnons de tout Notre cœur à vous, à votre clergé et aux peuples commis à vos soins, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er septembre 1883, sixième année de Notre Pontificat.

LÉON PP. XIII.

#### LE COMTE DE CHAMBORD.

Nous extrayons ce qui suit de la *Chronique du Mois* publié par la *Revue Catholique des Institutions et du Droit*.

\* \*

« C'est dans cette situation critique, à l'heure où une grande solution est déclarée nécessaire, où sans doute elle est prochaine, que la France subit l'épreuve la plus douloureuse. Le Prince sur qui reposait son espoir, celui dont le règne dès longtemps attendu devait rendre à notre malheureuse patrie la paix, le droit, la justice et la prospérité, l'héritier de saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV est mort sur la terre étrangère, au moment où, après une première crise, on le croyait sauvé. Les mois de juillet et d'août ont été cruels pour nous !

« La douleur nous empêche aujourd'hui de dire tout ce que fut ce prince, tout ce que la France a perdu le 24 août ! On le comprend partout, à cette heure, même dans les camps ennemis ou indifférents. Rarement un roi régnant a causé par sa mort une émotion aussi profonde, aussi générale, que ce roi qui n'a pas régné et qui a vécu 53 ans en exil. De quoi s'occupe-t-on depuis 15 jours ? du gouvernement ? non. Des affaires ? pas davantage. On ne parle que de ce roi sans royaume dont le nom était si grand, qui a imposé un respect universel, et qui laisse un vide imprévu dans la nation qui n'a pas voulu le connaître ?

« Au milieu des ruines morales et matérielles de nos temps, à côté des violences et des hypocrisies des hommes de mal, de la lâcheté et de l'avilissement du caractère, cette empreinte laissée par la Révolution à tant d'hommes qui voudraient avoir le courage d'être des gens de bien, nos générations ont vu au-dessus d'elles deux hommes periant en eux la gloire du passé, la leçon et l'exemple du temps présent et l'espoir de l'avenir.

« L'un de ces hommes qui s'est appelé Pierre, hier Pie IX, est aujourd'hui Léon XIII. Il vivra autant que le monde. L'autre était Henri de France. Tous deux ont été outragés, dépouillés et chassés par la Révolution.

« Le droit et la justice n'ont pas eu de représentants plus